



Accusé de viol par son ex copine

Par **Debiz**, le **09/04/2009** à **17:38**

Bonjour,

J'ai été y'a quelques jours copnvoqué au commissariat de ma ville à propos du viol que j'aurai commi sur mon ex copine en 2006, dont je n'ai plus de nouvelles depuis 2 ans déjà...

elle m'accuse d'avoir eu une relation sexuelle sans son consentement, d'avoir tout fait pour refuser l'acte mais je l'ai forcé à céder; elle a décrit l'acte sexuelle comme à son avantage. Biensûr elle a omi de dire aux autorités que j'étais son copain confident, de l'humiliation que j'ai subi après notre relation d'apprendre qu'elle revoyait un autre mec qui avait décidé de l'héberger et dont elle avait choisi d'être le papa de sa future portée...elle a omi de dire qu'elle s'était disputée avec ses parents ce qui l'éloigna de son domicile!!

ayant tout tenté pour la ramener à la raison de revenir chez ses parents elle m'a gracieusement remercié en coupant tout contact avec moi et voilà que 2 années après, alors que je mène ma vie parentale de mon côté je suis accusé de viol sur mon ex copine soit disant vierge pendant l'acte alors qu'elle m'a montré son premier mec avec qui elle a fait l'amour sur msn....mais biensûr en me supprimant d'msn elle supprime aussi les preuves de ce que j'avance. J'espère juste qu'elle ne me fait pas payer les gaffes d'un autre...

pensez vous que cette plainte est fondée et a suffisamment de preuves??

Par **citoyenalpha**, le **09/04/2009** à **18:07**

Bonjour

à mon avis et au vu des éléments peu de chance que sa plainte aboutisse faute de preuve. Seul vos aveux pourraient donner un élément solide à des poursuites.

Déposez plainte pour dénonciation calomnieuse si les faits dénoncés ne sont pas avérés.

Restant à votre disposition.

Par **Debiz**, le **09/04/2009** à **18:16**

Si jme rappelle bien la seule preuve qu'elle a pu (excusez moi du terme) fabriquer est le fait qu'elle se soit débattue et que je l'ai forcée à passer à l'acte seulement je reste troublé par ce que non seulement c'était ma copine, mais aussi quand on a couché ensemble, elle me montrait toute son affection et l'avait approuvé par ce que je suis son mec...

mais 2 ans après sortir de nulle part comme ça et porter une plainte...j'ose espérer vraiment qu'il y'avait une vidéo parce que j'ai du mal à croire qu'étant plus âgée que moi je l'ai contraint à faire l'amour avec moi

Par **citoyenalpha**, le **09/04/2009** à **19:55**

D où la plainte pour dénonciation calomnieuse qu il conviendrait de déposer à son encontre.

Elle devra alors s'expliquer sur son dépôt de plainte pour viol une fois sa plainte classée.

Ne vous tracassez pas. Au vu des éléments il y a un manque de preuve. La meilleur tactique dans ces circonstances c'est de passer à l'attaque.

Par **Debiz**, le **09/04/2009** à **20:06**

J'ai fait la grosse erreur de soumettre mon avis à des victimes dans un forum savez vous ce qu'ils me demandent?? était - elle consentante ou pas!!!

Je répons qu'il y'a jamais eu de celà entre nous, nous n'avions jamais parler de sexe ou quoique ce soit aussi pendant l'acte on a pris notre temps, je n'ai pas vu de réactions hostiles, on s'est vu après, on en a même parlé sur msn(malheureusement je n'ai pu garder traces car elle m'a supprimé voilà déjà 2 ans)... donc la seule preuve qu'elle a c'est de dire qu'elle était pas consentante si j'ai bien entendu le commissaire.

mais alors pourquoi attendre 2 années après avoir eu des expériences diverses(notament la perte d'un enfant avec son mec ou encore le fait que sa belle famille ne la portait pas à coeur) pour venir m'accuser de viol ??

C'est un peu mon tracas je pense qu'elle est instable mais si je contrattaque c'est surtout pour

trouver pourquoi avancer de telles calomnies

Par **citoyenalpha**, le **09/04/2009 à 20:41**

la charge de la preuve est au plaignant et non au défenseur.

Seul les faits importes.

En l'occurrence les faits ne sont pas démontrés.

De toute façon lors de votre audition le policier a dû se rendre compte de votre bonne foi. Il avisera le procureur.

Rendez vous compte que le viol est un CRIME. C'est une accusation grave passible de 15 ans de prison (voir 20 ans en cas de concubinage). Il ne s'agit pas de se poser de question sur la motivation de ses accusations mais sur leur bien fondé. Si vous étiez en couple et qu'aucunement il n'y a eu contrainte ou violence ne tentez pas de trouver des circonstances atténuantes à votre ex vous avez d'autres préoccupations.

Sa volonté était de vous nuire et de vous faire payer qq chose...

Restant à votre disposition.

Restant à votre disposition

Par **Debiz**, le **09/04/2009 à 23:19**

Comme si celà ne suffisait pas, je viens de recevoir un mail d'une personne anonymat qui a préféré m'écrire en privé...

Je vous fait lire le copier-coller de ses affirmations :

"Bonsoir,

Je préfère vous écrire en messagerie privée.

Votre ex amie a écrit sur ce forum il y a 3 ou 4 jours.

Il nous a dit que vous l'aviez violée mais qu'elle ne voulait pas déposer une plainte, contrairement à ce que lui conseillait sa mère, pour ne pas vous nuire...

Donc c'est le procureur qui est intervenu.

Je lui ai dit en MP, qu'elle n'était guère crédible et que je n'avais jamais vu une fille se faire violer sans déposer une plainte, et qu'elle avait une attitude ambiguë....

Elle m'a répondu qu'elle n'était pas là pour se faire juger.

Je pense vraiment que vous n'avez pas grand'chose à craindre.

Bon courage."

Vous et cette dame me donnez des raisons de vivre croyez le parce que mon couple étant brisé à cause de cela je vois déjà mon fils s'éloigner de moi...et c'est très affligeant

Par **citoyenalpha**, le **10/04/2009** à **01:40**

Bonjour

Je ne pense pas qu'il s'agit de la même personne.

En effet il semble que pour ce post la fille soit mineur. ci dessous le lien :

http://www.experatoo.com/procedure-penale/viol-mineur-plus-15ans_40159_1.htm

Restant à votre disposition.

Par **Debiz**, le **10/04/2009** à **08:34**

Bonjour à toi,

Je confirme mon doute sur la personne ça peut être la même histoire mais là c'est une personne mineure alors que mon ex avait déjà 18 ans (25 mai 1988) alors que moi j'approchais de la majorité quelques jours après notre relation